

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le **30 SEP. 2019**

ID : 029-212902936-20190924-DE240910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT DES LANTERNES VETUSTES PROGRAMME 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul - Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT
- Christiane JAFFREZIC à Philippe NIMIS
- Marthe LE GUILLOU à Marcelle JAFFREZIC

Date de convocation : 17 septembre 2019

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TREGUNC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'estimation des dépenses se monte à :

▪ Rénovation point lumineux Lanterne n°359 rue An Ale Vras	725,00 € HT
▪ Rénovation mâ+lanterne Lanterne n°384 à Pouldohan	2 749,00 € HT
▪ Rénovation point lumineux Lanternes n°441 à 443 impasse des Camélias	1 962,00 € HT
▪ Rénovation point lumineux Lanterne n°729 à Penmarc'h	725,00 € HT
▪ Rénovation mâ+lanterne Lanternes n°756 à 759 et 762 à 763, Trévignon	7 169,00 € HT
▪ Rénovation point lumineux Lanternes n°765 à 770 route de Pont Prenn	4 352,00 € HT
Soit un total de	17 682,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	7 634,50 € HT
⇒ Financement de la commune :	10 047,50 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel émis lors de sa réunion du 12 septembre 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de réalisation des travaux d'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes ; approuve le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 10 047,50 € et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 26 septembre 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

